





CARACTÉRISTIQUES

- Orchidée avec deux feuilles presque rondes, plaquées au sol à sa base surmontée d'une longue tige de 30 à 60 cm
- Épis de 9 à 33 fleurs blanc-verdâtre à long éperon (28 à 46 mm)
- Presqu'identique à la platanthère à feuilles orbiculaires dont l'éperon est plus court (moins de 28 mm)









PÉRIODES D'OBSERVATION

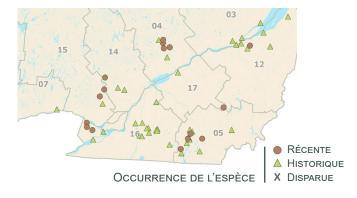
Identification : fin printemps / début été Fleurs : mi-juin à mi-août



HABITAT

- Forêts feuillues, conifériennes ou mixtes, en stade de succession avancée
- Sols riches en matière organique
- Souvent en forêt d'érable à sucre, de pruche et de hêtre
- En association avec la pruche du Canada

RÉPARTITION AU QUÉBEC





PRINCIPALES MENACES

Ouverture excessive du couvert forestier associée aux interventions humaines

Le nombre restreint d'occurrences de l'espèce au Québec, dont la dernière confirmation de présence remonte pour la plupart à plus de 20 ans, jumelé à ses populations locales petites et de faible viabilité, contribueraient à sa précarité à la limite nord de son aire de répartition.

AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Il est souvent préférable d'éviter les travaux d'aménagement forestier dans leurs habitats. Si de telles activités doivent y être réalisées, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

ÉTAPE 1 : IDENTIFIER ET LOCALISER L'ESPÈCE

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.

ÉTAPE 2 : PROTÉGER LES **PLANTS**

L'espèce requiert une attention particulière. Elle est inscrite sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables puisque l'information disponible suggère que sa survie est compromise.

ÉTAPE 3 : ÉVITER LES PLUS FORTES PERTURBATIONS dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Ø Aires d'empilement de bois
- Ø Construction de chemins
- Ø Drainage forestier
- Ø Coupes totales
- Ø Scarifiage



ÉTAPE 4 : ADAPTER SES PRATIQUES EN FONCTION DE LA SENSIBILITÉ DE L'ESPÈCE AUX PERTURBATIONS

Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier

Élevée

Sensibilité à la modification du drainage

Faible à modérée

Sensibilité au piétinement et au bris mécanique

Faible à modérée

Dans la zone d'occupation,

puisque l'espèce est vulnérable à un apport excessif de lumière, éviter l'ouverture du couvert forestier afin de maintenir l'ombre et son effet bénéfique sur l'humidité du sol.

Dans la zone d'atténuation. l'ouverture du couvert forestier est permise. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité.

Dans les zones d'occupation et d'atténuation, éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.



Dans la zone d'occupation, réaliser les travaux forestiers l'hiver sur sol gelé. Éviter les sentiers de débardage sauf si un important couvert de neige protège du

Éviter de déposer des déchets de coupe (branches, etc.)

Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.

Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.

piétinement.

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.









